



Vol d'Affaires Personnelles lors de travaux de rénovation

Par oliv44

Bonjour,

Je vous contacte dans le cadre d'un vol d'Affaires Personnelles lors de travaux de rénovation :

Je fais des gros travaux de rénovation dans ma maison secondaire, qui n'est de fait plus habitable depuis 1 an.

L'entrepreneur dispose d'une clé. (et c'est le seul)

L'entrepreneur n'a pas fini les travaux mais vient de m'annoncer qu'il fait faillite et que le tribunal vient d'annoncer sa liquidation. Les comptes sont donc tous négatifs et je doute que les assurances 2023 soient payées.

Hors je viens de constater que des biens personnels (évier, parquet, machine à laver,..) ont été volés. Mais sans effraction. C'est donc l'oeuvre d'un ouvrier ou sous traitant.

Que puis je faire svp ? Porter plainte contre l'entrepreneur (en tant que personne) ?

Merci d'avance pour votre aide précieuse.

Olivier

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous portez plainte contre X en exposant ce que vous avez constaté et qui dispose d'une clé.

La responsabilité de votre entrepreneur est éventuellement en cause.

Faites aussi une déclaration de vol à votre assurance habitation, qui n'est pas censée couvrir s'il n'y a pas eu d'effraction.

Par oliv44

Bonjour,

OK merci pour votre réponse rapide.

Cependant comment se traduit "responsabilité de votre entrepreneur est éventuellement en cause."

=> cela veut dire lui faire un procès ?

=> S'il est condamné, est ce sa société qui est condamnée (qui ne pourra pas payer) ?

=> à quoi sert de déclarer le vol à mon assurance si ce n'est pas pris en charge ? (dans le contrat ils excluent "La perte ou la disparition inexplicée" - est-ce bien ce cas ?)

Merci d'avance !

Par yapasdequoi

Vous avez confié vos clés. Il y a disparition mais pas d'effraction. Et l'auteur présumé est insolvable...

L'équation semble claire.

Mais c'est vous qui voyez.

Par oliv44

Bonjour,

OK merci.

Cependant mon contrat couvre "le vol dûment prouvé des biens assurés commis par vos employés de maison"

Est-ce une piste ? Car seul l'entrepreneur avait la clé et les objets ont disparu ?

Merci

Par yapasdequoi

L'entrepreneur est-il "employé de maison" ? sans doute pas.
Mais contactez votre assureur pour en savoir plus !